

---

DUBLIN – Groupe de travail ad-hoc d'At-Large sur la responsabilité de l'ICANN et la transition de l'IANA  
Samedi 17 octobre 2015 – 17h30 à 19h00 IST  
ICANN54 | Dublin, Irlande

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien, Mesdames et Messieurs, je pense qu'on peut commencer la séance sur la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et le processus de responsabilité de l'ICANN. Puis-je demander aux délégués de prendre position dans la salle, s'il vous plaît?

Bien. Nous commençons cette séance. Donc, sur le Groupe Ad-hoc sur la transition IANA et la responsabilité de l'ICANN, nous avons eu des appels téléphoniques hebdomadaires pour voir l'avancée des travaux du Groupe de travail sur la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, le CWG, et sur le CCWG, la responsabilité de l'ICANN.

Comme je vous l'ai dit ce matin, on va parler du CWG et CCWG plutôt que de dire tout le sigle. Donc, l'objectif de cette réunion, c'est de faire un bilan un petit peu de la situation par rapport à la transition IANA et ensuite, faire un bilan des dernières avancées au sein du CCWG sur la responsabilité de l'ICANN.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Donc, ce matin, pour ceux d'entre vous qui étaient là ce matin à la réunion du Groupe de travail, vous vous souviendrez que je vous ai montré un certain nombre de diapos concernant le processus utilisé par le Groupe de travail sur la coordination IANA.

Si quelqu'un a des questions, n'hésitez pas à intervenir, à poser vos questions, on va y répondre sans aucun problème. Ne vous inquiétez pas par rapport au temps, on a 90 minutes devant nous. J'espère qu'on prendra moins de temps que 90 minutes.

Voilà un petit peu pour l'introduction. À cela, est-ce que, Alan, vous voulez ajouter quelque chose à ce que je viens de dire?

ALAN GREENBERG :

Non, non. Je vais parler ensuite beaucoup donc on peut continuer.

Est-ce que vous parlez des propositions faites sur notre liste?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

On a passé en revue, pour ce qui concerne le CWG et l'IANA, les propositions, le diagramme. Pour ce qui concerne le CCWG, on ne l'a pas encore fait. On va le faire maintenant. On va même

pouvoir voir quelques diapos par rapport à la responsabilité, qu'on a passées ce matin, si vous en ressentez le besoin.

Par rapport à l'ICG, le CWG a envoyé un rapport sur l'ICG au Conseil d'administration et l'ICG a répondu avec un certain nombre de questions envoyées au CWG, des questions sur un certain nombre de détails concernant la proposition, un certain nombre de questions sans réponses par rapport au niveau de service requis pour les fonctions IANA, autre aspect concernant le .org et autres aspects liés à la propriété intellectuelle autour de cela. Il semblerait qu'il faudrait créer un véhicule ou une mesure pour protéger les marques déposées. Autre question qui a été posée, c'est par rapport à l'ambiguïté de la proposition – à l'instant même, je n'ai aucun exemple qui me vient à l'esprit, peut-être que certains de mes collègues peuvent me rappeler les questions spécifiques posées par l'ICG au CWG. Si ça vous revient, n'hésitez pas à intervenir.

Donc, aujourd'hui, ce que tout le monde attend, ce sont les conclusions des travaux du CCWG sur la responsabilité de l'ICANN, c'est pourquoi il y a autant de pression. Pour ce qui concerne les délais, la transition doit avoir lieu avant une date butoir. La raison étant qu'en période électorale, il y a très peu de choses qui se produisent aux États-Unis. Vous saurez que

d'ici un an, il va y avoir des élections. Donc, il y a une date butoir qui a été fixée pour recevoir les propositions pour que la NTIA reçoive des propositions et ensuite, il va y avoir un certain temps pour la mise en œuvre pour garantir cette transition. Donc, voilà un petit l'état actuel des choses.

Est-ce qu'il y a des questions sur la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, sur cet aspect-là? Cela ne semble pas être le cas.

Oui, Tijani?

TIJANI BEN JEMAA : Je suis un peu surpris d'entendre que l'ICG n'a pas demandé aux trois communautés, la Communauté de nommage, des numéros et de normes, une réponse plus coordonnée pour éviter tout problème qui pourrait survenir après la transition.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Tijani. En fait, l'ICG a envoyé cette question. J'ai vu qu'il l'avait envoyée à l'IETF, le Groupe de travail sur le génie informatique, en essayant d'avoir des explications par rapport à la réponse à cette question. Je crois que Seun a fait partie de cette liste de diffusion, et je crois que tout le monde s'est mis d'accord pour dire qu'on a toujours travaillé de manière

---

coopérative; ç'a toujours été informel et on continue à travailler de cette manière. Donc, si c'est le mandat de l'IETF – moi-même, je ne travaille pas à l'IETF, mais tout le monde a dit : « Voilà, il ne s'agit pas de faire en sorte que notre travail soit plus formel, il faut que ce soit – il ne s'agit pas de mettre en place un contrat imposé depuis le haut ».

Seun?

SEUN OJEDEJI :

Merci, Olivier. Je crois que la réponse de l'IETF a été effectivement celle décrite par Olivier. Je ne sais pas pourquoi l'IETF a décidé, entre guillemets, de ne pas s'impliquer dans ce processus autant qu'il aurait pu le faire, en particulier sachant que les adresses IP, les noms, etc., en termes de protocoles ont l'importance qu'ils ont. Donc, je suis très encouragé par la réponse des membres de la Communauté, dans la mesure où ils étaient très ouverts par rapport aux suggestions, aux procédures qui permettraient de garantir ces conditions, que ce soit de manière formelle ou informelle. Mais l'IETF s'est montré très fermé par rapport à cela. Personne n'a parlé de procédure formelle, mais en tous cas, l'IETF s'est montré très fermé par rapport à cela. Or, personne n'a évoqué cela. Merci.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Seun. Garth.

GARTH BRUEN : Oui. Par rapport à ce que vous avez dit, par rapport aux besoins de finir la transition avant une date butoir, avant les élections ici, ça n'a rien à avoir avec les élections aux États-Unis. Il s'agit du mandat de notre président, qui touche à sa fin, et que le prochain président ne va pas pouvoir inverser la tendance. Il y a eu énormément de critiques exprimées par rapport à notre [peu clair] sur cette transition. Et il y a eu des mentions spécifiques faites par rapport à la conformité en particulier. Et c'est de cela qu'il s'agit.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Garth.

J'ai sur ma liste d'intervenants Tijani puis Sébastien.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Je ne vais pas revenir sur ce que vient de dire Garth, mais j'aimerais revenir sur ce qui a été dit par rapport à la coordination. Ce qu'on nous demande, ce n'est pas de mettre en place un nouveau mécanisme de coordination, c'est d'avoir une position de la part des trois communautés et que ces

---

propositions soient plus harmonieuses pour faire en sorte que le travail du PTI soit plus simple. C'est un petit peu la préoccupation ici. Donc, je pense que l'IETF n'a pas répondu à la question telle qu'il aurait dû le faire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Tijani.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci beaucoup. En français. Garth, je veux bien qu'on récrive l'histoire, mais Fadi Chehadé a décidé de partir en mars. Son mandat continuait bien après. Donc, ce n'est pas parce qu'il veut donner avant ou après, c'est – on peut refaire l'histoire, mais la question depuis le début, c'est quand est-ce que ça peut se faire? Et il est clair que si ça ne se fait pas avant les élections présidentielles aux États-Unis, ça ne se fera pas.

Maintenant, je ne dis pas que ça ne se fera jamais ou que ça ne se fera pas par la prochaine administration, ça ne se fera pas par une administration suivante, mais en tous les cas, il faut qu'on prenne en compte le fait que les États-Unis vont changer d'administration, non pas au mois de novembre puisque c'est les élections, mais au début de l'année suivante. Et

---

franchement, le président n'a, en l'occurrence, pas grand-chose à voir avec le timing.

Je pense qu'il faut que tout le monde soit préoccupé effectivement, qu'on n'ait pas de problèmes avec le congrès, qu'on n'ait pas de problèmes avec l'administration américaine et qu'on fasse la meilleure proposition possible. C'est ça qui doit être notre *guideline*, notre travail pour les prochaines semaines. Et ça ne doit pas être déjà simple. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Sébastien. Merci de ces commentaires. Alan.

ALAN GREENBERG : Oui, j'aimerais souligner le fait que la transition IANA n'est pas la seule question sur la table actuellement. Tout ce processus est en train d'être vu en tant que mise à l'épreuve du modèle multipartite prenante, qu'on le veuille ou non. Il y a des discussions qui ont lieu à New York, à l'Assemblée générale des Nations unies par rapport au renouvellement de l'IGF, il y a un certain nombre de pays dans le monde qui voudrait démontrer que le modèle multipartite prenante ne peut pas produire des résultats réels. Donc, la direction de l'ICANN devrait être réduite et assumée par des groupes plus restreints.



---

Donc, il y a toute cette incertitude, ces doutes, d'autres pensent que c'est un problème réel. Ce n'est pas, finalement, le sens du débat ici. Mais il y a des gens à l'ICANN qui pensent que c'est un problème réel et que ça fait partie des problèmes qui sont sur la table.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'ai Kaili Kan, Seun et Stefano.

Donc, Kaili Kan d'abord.

KAILI KAN :

Par rapport à la transition aux États-Unis et le fait que l'ICANN puisse être plus indépendant – d'abord, je pense que l'Internet est né aux États-Unis il y a quelques années. Donc, l'Internet sera fort de cette manière. Et je pense qu'avec la structure de l'ICANN, on pourra réaliser cela. Mais d'un autre côté, l'Internet ainsi que l'ICANN sont devenus de plus en plus forts. Donc, il faut que l'on soit de plus en plus international et fort. C'est comme un enfant : il faut qu'il puisse grandir et s'épanouir et devenir plus fort. On est tous d'accord avec cela. Ce n'est pas forcément lié à Obama et aux élections aux États-Unis de l'année prochaine. Mais c'est quelque chose qui devait se produire un

---

jour ou l'autre. C'est comme un enfant qui a grandi et qui dit au revoir à ses parents et quitte la maison : inévitable.

Voir également ce qui s'est produit par le passé à l'ICANN, quel est l'historique de l'ICANN. Je ne serais pas d'accord pour qu'il y ait un organe suprême au-dessus du Conseil d'administration parce que ça modifierait la structure actuelle du Conseil d'administration, y compris d'autres structures comme l'ALAC. Donc, je pense que cela permet d'avoir la meilleure représentation. Nous, ici, nous sommes ici pour représenter les utilisateurs finaux. Donc, vis-à-vis des gouvernements et du GAC, leur responsabilité est de servir les gens, également les entités commerciales. L'objectif même de leur existence est d'être au service des gens. Donc, je pense que le Conseil d'administration et l'ALAC disposent déjà de la meilleure représentation des gens dans le monde qui utilisent l'Internet et des enjeux qui sont internes à l'Internet.

Donc, je ne pense pas qu'il faut qu'il y ait un organe au-dessus du Conseil d'administration, en particulier pour le bien des utilisateurs finaux. Et je suis préoccupé par le fait qu'une telle structure au-dessus du Conseil d'administration pourrait être accaparée par des groupes d'intérêt spécifiques, en particulier par des intérêts des groupes commerciaux. L'ICANN, au fil du temps, a démontré sa capacité d'évoluer. Mais nous ne voulons

---

pas modifier totalement la structure actuelle et opérer une révolution en révoquant totalement la structure même de l'ICANN.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Kaili. C'est un élément clé dont on va parler dans un instant lorsqu'on va parler de la responsabilité. C'est un excellent point de départ. On va y venir.

J'ai sur ma liste Seun, Stefano et Garth. Excusez-moi, Garth, je ne sais pas quelle position vous occupiez sur la liste des intervenants.

Seun?

SEUN OJEDEJI : Merci. Je voulais simplement souligner un aspect du CWG, des questions de l'ICG au CWG en ce qui concerne la réponse CRISP qui dit que le .APA ne devrait pas passer par IFR ou d'autres. Et cette question a été renvoyée au CWG pour préciser si cela allait faire partie des processus IFR.

Pour ma part, j'ai essayé de dire qu'on n'a pas répondu à cette question au CWG. Ça, c'est mon point de vue en tous cas. Donc, si quelqu'un au sein du CW pense que cette réponse a été

---

correctement traitée, j'aimerais le savoir. Mais en tous cas, mon point de vue, c'est qu'elle n'a pas été correctement traitée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Seun. Je ne saurais répondre à votre question. Qu'est-ce que vous suggèreriez comme réponse? Peut-être qu'il faudrait suggérer une réponse sur la liste de diffusion, mais si l'ICG s'est contenté de votre – de cette réponse, est-ce qu'il faudrait s'inquiéter plus? Je ne sais pas...

Stefano.

STEFANO TRUMPY : Merci. Bon, beaucoup d'entre vous me connaissent comme membre du GAC, mais j'ai fini mon mandat à la fin de l'année dernière, donc maintenant, je suis membre de l'EURALO et premier membre associé de l'*Internet Society* italienne.

Ce qui se passe actuellement, c'est très intéressant. Et ce que vous avez dit par rapport au délai pour terminer ce travail, ça, c'est un aspect très important, surtout par rapport aux élections dont vous parliez également.

J'ai participé à une réunion au sénat avec Fadi. J'ai vu les échanges entre Fadi et les sénateurs – surtout républicains – qui

---

étaient préoccupés. Et il était question de savoir si trois mois avant le terme du contrat, c'était suffisant ou pas. Et je pense que c'était le plan parce que je crois Fadi disait que l'objectif de ce projet, c'était de faire en sorte de finir ce processus avant la prochaine réunion de l'ICANN à Marrakech.

Bien entendu, il y aura un certain nombre d'objections particulières de la part des républicains, en sachant qu'il n'y a pas encore d'opposition formelle. C'est une bonne nouvelle partielle en tous cas. Mais c'est très important.

Ensuite, par rapport – ensuite, il y a eu d'autres commentaires aux États-Unis disant que la transition des fonctions du rôle de supervision de l'IANA, ce n'était pas finalement tellement important et que ce qui est important, c'est que les choses fonctionnent sans ajouter plus de complications.

Mais il y a un certain nombre de personnes qui ne s'intéressent pas tant à la transition IANA, mais à l'existence de l'ICANN. Et ça, c'est un point essentiel dans cette période. Et ce n'est pas facile à expliquer aux personnes qui ne connaissent pas vraiment la gestion du DNS.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Stefano.

---

Garth, vous avez la parole.

GARTH BRUEN :

Merci. Oui, Sébastien, par rapport à ce que vous avez dit, je suis tout à fait d'accord, mais je pense qu'il ne s'agit pas d'approuver un mauvais accord parce que les résultats pourraient être bien pires, non seulement pour la communauté, mais pour tous. Ce que je dis, c'est qu'il faut lutter pour obtenir un plan qui serve les utilisateurs, les consommateurs, qui parlent aux consommateurs et qui [inaudible] pour eux. C'est ça qui est important. Ce ne sont pas les détails.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Garth.

Kaili, vous souhaitiez intervenir? Ah, excusez-moi. Donc, Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI :

Oui. Je voulais revenir sur le commentaire fait par Alan. Effectivement, je pense qu'une réponse simple, c'est que si l'ICG est satisfait, il ne faut pas se préoccuper plus. Mais j'aimerais toutefois dire que ça, ça crée une fragmentation qu'on pourrait vouloir éviter. Si ce qu'on demande, c'est une chaîne pour que

---

ce même gTLD soit soumis à un processus de révision de [inaudible], je pense qu'on court le risque d'une fragmentation. Si l'IFR travaille sur une révision en amont, cela ne devrait pas affecter ce qui se suit.

Donc, je pense qu'il est important d'aller vers une possibilité de séparation pour l'avenir, que tout le monde soit conscient de cela.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Seun. Espérons que nous aurons une certaine stabilité après cela. J'ai sur ma liste Alan, et on va en terminer sur cette question avec Christopher.

ALAN GREENBERG : D'abord, pour répondre à Seun, .ARPA, c'est finalement un autre TLD, mais la façon dont il fonctionne, ce n'est pas un TLD supplémentaire. Donc, si la communauté de l'adressage veut l'utiliser d'une certaine manière et que nous en sommes satisfaits et que l'ICG est d'accord avec cela, je pense qu'il ne faut rien faire. C'est mon opinion personnelle. On peut l'utiliser comme TLD quelconque et vous pouvez aller sur un site Web avec. Mais ce n'est pas comme ça qu'on l'utilise. Donc, je suis d'accord pour l'utiliser de manière séparée.

---

Je voulais souhaiter la bienvenue à Stefano, le présenter. Certains le connaissent avant même d'être membres du GAC. Je pense que notre première rencontre remonte à 2000. Je ne suis pas sûr. Mais en tous cas, c'est un grand plaisir pour nous de vous avoir parmi nous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Christopher Wilkinson.

CHRISTOPHER WILKINSON : Pour ce qui concerne les risques de fragmentation dont Seun vient de faire part, je pense qu'il est très important, du point de vue d'At-Large, d'éviter et de décourager la fragmentation de la fonction IANA pour permettre la plus grande participation et la plus grande supervision possible. Et les gens qui essaient de fragmenter cette transition du rôle de supervision des fonctions IANA, c'est ce qu'ils tentent de faire.

Et il y a une évolution au cours de ces derniers temps – je ne sais pas si ça remonte à Los Angeles ou pas –, donc, pour ne plus voter en faveur de structures... pour s'orienter plus vers un processus. Et je pense que c'est très positif et c'est très encourageant du point de vue d'At-Large. Je pense qu'Alan et Olivier ont fait un excellent travail au cours de ces derniers mois



pour ce qui est de la représentation des intérêts des utilisateurs, mais pour l'avenir, peut-être dans un avenir proche, je pense que les travaux vont se poursuivre. Il reste à savoir s'il faudra mettre en place [inaudible] une décision pour mettre en œuvre ces décisions, reste à savoir également qui va exercer le droit de vote. Ce qui veut dire que le système est beaucoup plus ouvert pour laisser un grand nombre d'entre vous participer aux listes de diffusion, téléconférences et donc [inaudible] sur le consensus, qui inclus la structure multipartie prenante, y compris, donc, dans l'intérêt des utilisateurs. Et ça, c'est une occasion à saisir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Christopher. Cela résume le sujet de la transition et cela nous amène vers la partie de la discussion qui a à faire avec la responsabilité.

Comme vous le savez, s'il n'y a pas de consensus au niveau de la responsabilité de l'ICANN, la transition ne sera pas suivie, donc je vais pouvoir passer le micro à Alan Greenberg qui a des diapositives qu'il a présentées déjà lors du Symposium. Ce n'est pas le Canada : ils ne sont pas établis en Irlande, même s'ils y travaillent. Mais on va utiliser ces diapos quand même et Alan va nous en parler, cela va nous donner un petit peu un statut de

l'état des choses avant. Et on va pouvoir parler un petit peu de ce qui s'est passé pendant les 48 heures passées.

ALAN GREENBERG :

Je m'excuse envers Tim qui a déjà vu ces diapositives. C'est la présentation que j'ai faite, si vous voyez la date... je pense que c'est le 24 septembre. Il y a trois semaines à peu près. La présentation que j'ai faite, donc, au Canada, ça reflétait donc la situation à l'époque, mais c'est une bonne – c'est un bon début pour refléter ce dont nous allons parler durant cette réunion. Si vous pouvez passer à la prochaine diapo. C'est une bio pour moi. Non, on n'a pas besoin de parler de ça. Est-ce qu'on ne pourrait pas élargir? Voilà. Voilà. Merci.

Alors, encore une fois, c'est une idée un petit peu. Pour les gens qui ne se connaissent pas vraiment, on a beaucoup de nouveaux ici, ça vaut la peine d'en parler. Nous utilisons le mot « multipartite » beaucoup. Toutes les parties viennent de communautés très variées. C'est un groupe assez varié. Il y a des gens – des groupes qui ont des perspectives différentes. Certains sont passionnés, certains ont des historiques, certains ont des choses, des problèmes à gérer encore. Ils ont des territoires à défendre, des sujets à défendre. Il y a beaucoup d'argent, il y a de la participation financière, des intérêts à préserver et à

défendre. Et nous parlons de ce multipartisme, mais nous savons qu'il y a des conditions qui rendent les choses difficiles. Il est difficile de trouver des compromis et ces compromis doivent satisfaire tout le monde et ce n'est pas toujours facile.

Prochaine diapo. Merci.

Donc, c'était donc la révision sur la transition et la responsabilité des fonctions IANA. Il y avait un CCW qui ressemblait beaucoup au CCWG. Les participants ne représentaient pas seulement les communautés ICANN, mais d'autres aspects des secteurs du nommage et des communautés de nommage, incluant les RIS, les ccTLDs, les ITF, les ccTLDs qui n'étaient pas membres du ccNSO, donc c'était un groupe très très large. Nous avons différents processus que nous avons utilisés. Ce que je considérais raisonnable aussi à la fin, mais aussi à l'ALAC, même si on disait que c'était trop complexe, trop cher, mais bon, on s'est dit que l'on considérait que ce serait satisfaisant.

Le Groupe responsabilité a été rassemblé pour les participants qui venaient de l'ICANN. Ils étaient responsables d'assurer que l'ICANN soit responsable vis-à-vis de la Communauté, bien sûr sans définir le mot « communauté », hein?

Donc, prochaine diapo.

---

La structure courante de l'ICANN. Comme vous le savez, nous avons des SOs qui sont responsables pour faire des recommandations vis-à-vis du Conseil d'administration, sur les noms de domaine, les gTLDs, les ccTLDs ou sur les adresses. Nous avons des ACs qui sont des gouvernements At-Large : sécurité, responsabilité, serveur racine. Ce sont les gens qui doivent adresser les problèmes de la communauté, tout ce qui touche les limites des SOs et tout ce qu'ils pensent important. Nous avons un conseil d'administration qui est sélectionné par les SOs, par l'ALAC et par le NomCom – cela ne nomme pas vraiment, mais sélectionne, donc on ne devrait pas appeler ça « NomCom ». Il s'agit de personnes qui viennent de toute la communauté au sein d'ICANN et externe à l'ICANN.

Prochaine diapo.

Quel est donc le problème? Nous faisons une sélection pour les gens du Conseil d'administration, nous pouvons les resélectionner, les virer pour la prochaine fois. Il y a vraiment un gros problème de confiance déjà.

Prochaine diapo.

Il y a deux styles – il y a Chris Disspain et George qui, avant d'être au bureau d'administration, étaient à l'ALAC. C'est une photo qui a été prise après qu'ils aient été au Conseil d'administration.

---

Il y avait une perception : on ne pouvait pas leur faire confiance. On les a sélectionnés, on les a lus, ils viennent tous du sein de notre communauté, mais on ne leur pas confiance. En même temps, — oui, excusez-moi?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que les ex-membres du Conseil d'administration perdent leurs cornes? Parce que je ne vois pas de cornes sur la tête de Sébastien!

ALAN GREENBERG : Peut-être que Sébastien n'a jamais eu de cornes. En fait, pour être honnête, ce sont des cornes qui ont été rajoutées. Bon, ce n'est pas très grave!

Donc, la chose la plus importante qu'on devrait retenir, c'est qu'on ne fait pas confiance à ces membres du Conseil d'administration. La plupart du temps, on les réélit quand leurs contrats sont terminés. Mais quand on peut leur [inaudible], on ne leur fait pas confiance. Donc, c'est une situation intéressante, disons.

Prochaine diapo.

---

Le Conseil d'administration, donc, on ne leur fait pas confiance. Malgré toutes les choses que l'on dit, ils sont perçus comme quoi ils sont plus concernés par les corporations, certaines parties prenantes. Ils ont des devoirs vis-à-vis des corporations, mais surtout vis-à-vis d'une certaine mission. La mission de ces corporations, qui est une petite subtilité, c'est différent. En fait, il y a des moments où il y a eu des conseils juridiques qui ont été donnés et qui n'étaient pas bons, qui ont été émis, mais qui n'étaient pas corrects. Ils ont fait des erreurs. Ils ont fait des choses – si j'avais été en place, je n'aurais pas pris les mêmes décisions. Donc, il y a des choses que la communauté a soulevées qui avaient du mérite de ce côté-là, au niveau de la confiance. Les solutions proposées – et c'est ce qui avait été publié en août par le CCWG responsabilité et ce qui doit être révisé maintenant. Il faudrait transformer l'ICANN en une organisation de membres, d'abonnements de membres, pas comme ça l'était avant, mais des personnes qui pourraient voter pour élire des membres du Conseil d'administration. Donc, qu'il y ait un membre et que ce membre serait composé d'ACs et de SOs, qui dirigerait les membres en leur disant quoi faire. Différentes ACs et SOs auraient donc un poids différent qui pourraient proposer des solutions, qui pourraient changer les valeurs centrales, de façon à restreindre l'ICANN pour qu'ils soient plus sur la bonne voie et pas...

---

Il y aurait donc un panel de révision plus renforcée, un processus de recommandation plus serré, disons. Il y a beaucoup [inaudible] à ce sujet les années passées, comme quoi ce n'était pas adéquat déjà. Cela permettrait aux membres ACs et SOs le choix de participer et ainsi – par exemple, le GNSO, la ccNSO et l'ALAC, peut-être aussi les SOs... quoique ce ne sont pas des organisations de soutien [inaudible]. Pas forcément les SAC et les SSAC, qui avaient dit explicitement qu'ils étaient assez, qu'ils voulaient rester comme cela. Le GAC, aussi, n'était pas en position de prendre une telle décision.

Prochaine diapo.

Nos inquiétudes. Le processus est compliqué. Très complexe. Parce qu'il y a un manque de participation de la part de beaucoup de SOs et d'ACs. Il y a, par exemple, beaucoup de décisions sur lesquelles nous travaillons pour être décidées pour une super majorité. Mais si nous n'avons [inaudible], la super majorité serait de deux. La ccNSO, le GNSO, qui sont orientés plutôt de façon commerciale, même si certains d'entre elles sont à but non lucratif. Ainsi, ils auraient la capacité – ils auraient des pouvoirs, même [inaudible] si l'ALAC ne [inaudible]. Et certains pourraient rester silencieux. Donc, cela nous pose un problème.

Il y avait un problème au niveau du budget aussi parce que cela mettait ICANN dans une position plutôt compliquée. On ne pouvait pas empêcher ICANN de dépenser de l'argent, mais le processus disait que nous pourrions – si nous ne sommes pas d'accord, nous pourrions mettre – arrêter les dépenses quand le prochain budget sera publié. Ainsi, on pourrait réduire les revenus, mais ne pas avoir autant d'argent à dépenser. Geler le budget au niveau de l'année d'avant ou peut-être un peu plus haut n'est pas nécessairement quelque chose de rationnel à faire.

Une des missions, des valeurs importantes à faire, c'était de changer – c'était de retirer certains des aspects de l'intérêt public. Nous n'étions pas trop d'accord là-dessus. Il y a eu des moments où la communauté a été ignorée et des moments aussi où on doit être capable de donner des informations au Conseil d'administration, mais ne pas forcément avoir le contrôle. La communauté, à mon avis, souvent a mal jugé les choses que faisait le Conseil d'administration, comme nous passons de temps sur des choses qui ne sont pas intéressantes...

Les gens travaillent beaucoup et disent qu'ils font du travail et essaient de convaincre les autres que ce qu'ils font c'est correct.





dire simplement que pour moi, c'était une histoire – c'était fou! Enfin, bon. Voilà où on en était il y a trois semaines.

Où en sommes-nous aujourd'hui? À l'époque, cette présentation était que... nous attendions donc des commentaires – ou alors je pense que la période de commentaires était fermée, je ne sais plus où on en était... Comme j'ai dit tout à l'heure, quand ICANN a des problèmes, nous avons des périodes de commentaires publics. Il y a donc beaucoup de commentaires qui ont été faits. Donc, les commentaires du vote qui disaient : « Nous ne sommes pas d'accord. Nous soutenons l'intention, mais nous ne soutenons pas le mécanisme ». Ils l'ont dit d'une façon qui n'était pas bien présentée, disons, et quand on a ajouté ça au désaccord qu'il y avait déjà au CCWG, les gens du CCWG ont dit que c'était une protestation qui est ascendante et le *Board* ne pouvait pas leur dire quoi faire. Je pense que c'est correct, mais malgré tout, si vous approchez les choses avec un point de vue qui n'est pas tant aussi émotionnel, le CCWG doit faire une proposition qui doit être renvoyée au NTIA à Washington. Le Conseil d'administration, bien sûr, aura des commentaires à faire si c'est approprié. Le NTIA et le Congrès ne vont peut-être pas forcément être en approbation.

Disons qu'ils sont en approbation, ils sont d'accord : cela revient vers le Conseil d'administration afin de mettre en place de

---

nouveaux statuts. Si le Conseil d'administration sent que c'est leur devoir financier, disons – même si ce n'est pas vraiment financier —, ils doivent prendre des décisions sur ce qu'il croit être le meilleur intérêt de l'organisation. Et dans le cas de l'ICANN, c'est adressé... ce qui est la mission et la sécurité de l'administration. Si le Conseil d'administration, vrai ou faux, croit que les choses ne sont pas [inaudible] à l'ICANN, ils ont – ils doivent légalement dire qu'ils ne vont pas le faire. Donc, en fait, la responsabilité et la mise en place sont pour le Conseil d'administration. Donc, dans tous les cas, le Conseil d'administration ne l'a pas forcément bien fait. Il y a eu une téléconférence qui a duré trois heures, qui n'était pas bien faite du tout. Même pire que ça [inaudible] ont décidé qu'ils avaient besoin d'une réunion face à face cela a été mis en place à Los Angeles il y a quelques semaines. Nous avons eu une réunion de deux semaines, le Conseil d'administration était déjà à Los Angeles pour un groupe de travail qu'il avait déjà sur leur agenda. Ils ont annulé cela et ils ont mis en place cette réunion.

Le premier jour n'a pas été très productif. La deuxième journée a commencé de façon – a été très productive. On a fait beaucoup de bon travail, tout le monde était très positif. Et le directeur du Conseil d'administration a fait une déclaration, et la déclaration a été reçue – n'a pas été très bien reçue. Pas dans l'intention,

mais ça a été pris comme une claque. On dit : « Nous sommes le Conseil d'administration; nous n'allons pas écouter votre avis; c'est que nous allons faire; prenez-le et voilà. » C'est comme ça que ç'a été reçu. Ce n'était pas donc une atmosphère très positive. Beaucoup d'entre nous sont partis de Los Angeles sans comprendre comment nous allions aller de l'avant.

Passons deux semaines. Beaucoup de travail a été fait par les groupes de travail. Analyser des commentaires, retourner vers les bases, se dire « qu'est-ce qui a été dit par le Conseil d'administration? Est-ce qu'on peut faire notre travail de la bonne manière? ». Beaucoup de travail a été fait. Donc, nous sommes arrivés... Où est-ce qu'on est? À Dublin. Nous sommes arrivés à Dublin. Nous avons eu une réunion hier. Comme si le ciel s'était ouvert et que le soleil avait brillé : nous pouvons maintenant voir qu'il y a une bonne possibilité que nous allions pouvoir atteindre un accord, quelque chose d'acceptable vis-à-vis du gouvernement américain aussi. C'était dur de prédire cela en sortant de Los Angeles.

Malgré tout, quelle est l'essence du changement? En fait, le Conseil d'administration n'est pas d'accord avec tout cela d'ailleurs. Il y a des membres du Conseil d'administration qui disent : « Non, ça ne se passera jamais », mais nous espérons que cela passera malgré tout.

---

L'essence de ces changements, c'est plusieurs choses. En premier, les membres. Une organisation de membre a des pouvoirs sous la loi californienne. On ne va pas débattre de ça, c'est une corporation américaine. Les [inaudible] des membres qui puissent changer les statuts. Les [inaudible] latéralement, sont l'approbation du Conseil d'administration. Cela permet aux membres de mettre en place un budget, de dissoudre la corporation. Il y a de droits statutaires [inaudible] le contrôle n'a pas encore été testé dans les tribunaux californiens, malgré tout. Il y a donc beaucoup – il y a une peur qui règne dans l'organisation. Comme je l'ai dit, la communauté ne se prononce pas forcément de façon positive, même s'ils pensent qu'ils font les choses de façon positive.

Il y a donc une conception en Californie qui s'appelle les personnes qui désignent, les personnes qui peuvent élire ou mettre en place des membres du Conseil d'administration. Il y a encore un simple mécanisme, une personne qui désigne un simple [peu clair] élire des membres. Cela ne change pas. Ces directeurs peuvent être aussi démis. Cela donnerait aux directeurs au Conseil d'administration qu'ils puissent aussi remplacer soit un membre du Conseil d'administration ou tout le Conseil d'administration. Le veto budgétaire n'est pas permis, mais on pense qu'on parle maintenant de choses qui seraient

similaires, qui pourraient satisfaire quelqu'un. Cela a à voir avec...

ICANN a mis des procédures budgétaires en place durant ces derniers mois qui servent la communauté de meilleure façon qu'elles le faisaient auparavant.

[Inaudible] les autres pouvoirs sont là, les pouvoirs dont on a parlé, la capacité d'améliorer certains statuts, de rejeter certains statuts qui ont été changés par le Conseil d'administration, la capacité de [inaudible]. Je pense qu'on a parlé de toutes ces capacités.

Il y a donc des inquiétudes au sein du Conseil d'administration que ce modèle de désignateur, disons, simple n'est pas acceptable. Il y aurait une façon de le faire qui pourrait être acceptable, mais on a beaucoup de travail à faire à ce sujet-là dans les jours à venir.

Quand il s'agit de délais, même si beaucoup de personnes pensent que nous ne sommes pas pressés, si nous voulons que cette transition soit faite dans les délais que nous avons regardés et que le NTIA est en place, nous devons... doit être une affaire faite, tout doit être mis en place, virtuellement du moins, d'ici la fin de janvier. Cela prend à peu près un mois, au mieux, pour... en accord avec les changements de statuts

puisqu'il y a la période de commentaires du Conseil d'administration. Cela veut dire que nous devons fermer, que tout soit accepté par les ACs et les SOs d'ici la fin de l'année. Donc, là, par contre, l'ALAC et le GSO... voter entre les sessions... leurs réunions de façon électronique durant leur réunion mensuelle. Il y a une autre – toutes les autres sortes d'organisation, telles que les SSAC, le SO, peuvent fonctionner assez facilement.

Le GAC et la ccNSO ont un problème plus important. Si nous pouvons leur présenter un projet qui soit presque terminé, disons d'ici mardi, il n'y a – il se pourrait qu'il puisse approuver cela entre les réunions au mois de décembre. Si nous ne leur donnons pas quelque chose comme cela, qu'ils ne peuvent pas en discuter, sur lequel ils ne peuvent pas voter, nous allons encore devoir attendre à une prochaine réunion avec l'ICANN... en décembre.

Il y a des changements qui pourraient être faits à la structure en 2002, par exemple où il y a eu une réunion qui s'était faite en décembre 2002. Donc, il y a des antécédents là-dessus.

Donc, je pense qu'il faudrait quelque chose qui soit mis en place, pas forcément détaillée, mais qui pourrait satisfaire la ccNSO et le GAC, et on aura certainement besoin d'une réunion au début

---

décembre pour qu'on puisse avoir une position formelle. On en reparlera. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan, de toutes ces notes positives que vous avez données à la fin de votre présentation. Je sais que le...

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas de prévisions sur... ça va se casser la figure, mais ça pourrait se casser la figure.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, je sais que le personnel essayait de chercher les diapositives que Fadi avait partagées sur les scénarios de délai. Je pense qu'ils vont les trouver...

D'abord, c'est le micro en premier peut-être à un des coprésidents du CCWG pour qu'ils puissent s'exprimer.

León Sanchez, par exemple... Je vous regarde. Je parle de vous puisque vous avez fait ça d'un autre angle en tant que coprésident. Vous avez été inclus dans toutes les choses qui se sont faites derrière la scène, tous les problèmes d'organisation afin que le comité puisse fonctionner et puisse s'écouter entre



eux, pas seulement parler. Est-ce qu'il y a quelque chose que vous pouvez rajouter sur les processus et où nous allons?

LEON SANCHEZ :

Je pense qu'Alan a décrit le processus très très bien. Je rajouterais très peu. Où nous en sommes maintenant, c'est que nous avons fait beaucoup de progrès depuis Los Angeles. Comme Alan l'a dit très justement, rien n'était précis, rien n'est sûr, tout peut se casser la figure, mais vraiment nous sommes suspendus, disons, à un petit fil, nous sommes suspendus par un fil très fin, disons.

Je pense que ce que l'on a vécu à Los Angeles avec la déclaration du Conseil d'administration... beaucoup de personnes m'a demandé quelles étaient nos options à la suite de cela. À mon avis, c'est de dire que nous n'avons pas d'options. Nous devons continuer avec la transition. On ne peut pas avoir un échec. Ce n'est pas seulement la transition IANA qui est en jeu. Nous parlons du modèle multipartite At-Large.

Donc, c'est une très grosse responsabilité que nous avons ici dans nos mains. Les diapositives de Fadi ne sont pas mises à jour, donc ce n'est pas la peine d'essayer de les regarder où... les informations ne sont pas mises à jour, il y a des inexactitudes, cela ne reflète pas des choses exactes, cela

---

pourrait nous mener dans une mauvaise direction. Donc, je pense que si ç'avait été mis en place... À l'époque, c'était mis à jour, mais maintenant non.

Donc, nous avons eu une bonne conversation avec le GAC aujourd'hui qui a porté ses fruits. Un des obstacles les plus difficiles à déplacer, c'était sur les valeurs centrales et les engagements... *stress test* 18, cela fait référence avec les statuts et les provisions dans les statuts qui... par le Conseil d'administration, ne prennent pas l'avis du GAC. Quand ils n'acceptent pas l'avis du GAC... trouve une solution pour essayer de résoudre les différences entre le GAC et le Conseil d'administration et essayer d'avoir un accord ou un compromis pour aller de l'avant pour mettre en place, en application l'avis du GAC.

Donc, le *stress test* 18 propose de changer les statuts pour que seulement un consensus sur l'avis du GAC qui est fourni par consensus... soit pris en compte. Bien sûr, en essayant de trouver un point commun pour essayer de suivre cet avis du GAC. Bien sûr, le GAC n'est pas très très chaud là-dessus parce qu'ils ne veulent pas que le CCWG — d'ailleurs n'importe qui — leur disent comment ils peuvent fournir un avis au Conseil... qu'il y ait consensus ou pas. Donc, ç'a été vraiment un obstacle

---

qui a été difficile à dépasser à ce stade, mais je pense que nous allons voir des retours d'informations positifs d'ici très peu.

Même au sein du GAC, il y a des positions différentes, il y a des gens qui disent que mettre en application le *stress test* 18 va amener une participation importante au sein du GAC et que cela forcerait certains des membres du GAC qui ne sont pas toujours actifs de devenir actifs, de participer et de montrer s'ils peuvent soutenir tel ou tel avis.

Aussi, une autre partie des membres du GAC qui ne sont pas trop sûrs de la mise en application de ce changement. Donc, voilà pour ce qui s'agit du *stress test* 18.

L'autre point de discussion, quand il s'agit du GAC, est lié à l'engagement vis-à-vis des valeurs centrales, les valeurs principales. [Inaudible] un gros gros problème. Il est plus facile de résoudre cela que le *stress test* 18, mais il s'agit de langage qui décrit l'ICANN... une organisation de secteur privé. Cela apporte bien sûr des inquiétudes vis-à-vis du GAC parce qu'ils disent : « Si c'est un environnement multipartite, où se trouvent les gouvernements dans ce système? »

Certainement un problème qui sera plus facile à régler, mais nous devons trouver un des points communs et nous devons

travailler sur un langage qui soit adéquat, afin de s'assurer que le monde est heureux de la décision.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, Alan, vous voulez ajouter quelque chose à sa description?

Puis, sur ma liste, j'ai Seun, Christopher et Stefano qui veulent intervenir.

ALAN GREENBERG :

Oui, il y a eu un changement lors d'une réunion de ce matin, d'ailleurs, certains de mes collègues n'étaient pas là ce matin. Il y a eu un changement de fond dont je n'ai pas parlé ce matin. Le modèle qui a été supposé en août, c'était un modèle de composition, ç'aurait pu être un modèle du désignateur, qui veut que chaque SO et AC qui choisit de participer ait un certain nombre de voix. Chaque voix pourrait être sous-divisée, donc la GNSO peut accorder un quart de ces votes aux bureaux d'enregistrement, aux opérateurs de registres, etc., donc en fonction de leur représentation. L'ALAC pourrait diviser ces votes en fonction des RALOs, par exemple.

Les différentes ACs et SOs, donc, auraient différentes voix. L'ALAC et le GAC et trois SOs pourraient avoir trois votes chacun. Le modèle actuel veut que chacun ait une voix au chapitre sur la

question. Le modèle précédent dit qu'il fallait, pour faire telle chose, disposer de 67 % ou 75 % des voix en faveur pour voir quel était le vote total.

Donc, la proposition actuelle de ce matin, faite par un petit groupe, est la suivante. Plutôt que de comptabiliser, on voit combien d'ACs et de SOs sont en faveur, combien sont contre. Peut-être que certains s'abstiennent. Et donc, pour exercer la possibilité de modifier les statuts fondamentaux, par exemple les caractéristiques essentielles, il faut que quatre ACs et SOs soient en faveur et qu'il n'y ait plus d'une objection, s'il y a plus d'opposition, cela ne passe pas. Donc, pour révoquer tous les membres du Conseil d'administration, il faut qu'il n'y ait pas plus d'une objection.

Il y a des contre-propositions disant qu'il faudrait qu'il n'y en ait plus que cinq en faveur ou que quiconque s'opposant fait que cette proposition ne peut pas aboutir. Et s'il y a une [inaudible] on ne peut pas révoquer tous les membres du Conseil d'administration, les relever de leurs fonctions.

Donc, c'est un changement [inaudible] parce qu'on passe d'un schéma à pourcentage vers un modèle plus consensuel et on fixe des seuils très forts. Donc, aucun de ces pouvoirs ne peut être exercé par un seul ou deux intérêts au sein de l'ICANN. Il

faut qu'il y ait plus de soutien général. Donc, est-ce que ces propositions sont bonnes ou pas? C'est une position qui se rapproche beaucoup plus au type de modèle de gouvernance, qui est du goût de l'ICANN.

Excusez-moi, j'ai oublié de parler de cet aspect-là des choses, mais c'est important de le signaler, ce changement qui est intervenu ce matin.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, Seun.

SEUN OJEDEJI :

Merci pour ces commentaires. Deux points. En ce qui concerne ce qu'a dit León, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un problème uniquement lié au GAC, au fait de savoir si l'ICANN est surtout mené ou répond surtout à des intérêts commerciaux.

Au GAC, je pense que l'une des principales questions — et d'ailleurs, il serait très bon que le GAC accepte cette proposition, mais j'en doute – il souhaite modifier la définition du processus. Pour le GAC, apparemment, le consensus veut dire que tout le monde accepte et que si un pays n'accepte pas, alors il n'y a pas de consensus. Je [inaudible] changer cela.

---

Donc, j'en viens à mon commentaire principal qui est lié à la manière ou à l'orientation que prend cette proposition... une bonne chose, toutefois, le modèle lui-même, qui tend à adopter une approche fondée sur le désignateur et à la composition, je pense que l'ALAC doit reconnaître que c'est dans le meilleur des cas un compromis. Les autres communautés doivent voir que nous le voyons comme un compromis. Ce n'est pas nécessairement ce que nous voulons.

J'ai parlé avec quelques personnes et on a l'impression qu'on fait pression pour qu'il y ait un désignateur au sein de l'ALAC. Or, c'est un compromis. Je ne sais pas pourquoi non plus vous voulons nous en tenir aux membres uniques, *SM* en anglais, donc *sole member* ou membre unique.

Je pense que... des décisions adoptées permettent de choisir un autre modèle qui est possible en dehors de ces deux modèles. le sous-groupe qui examine l'aspect lié à l'application de cette décision dit qu'il existe encore la possibilité pour le Conseil d'administration d'avoir recours à un tribunal. Donc, je ne vais pas approfondir cela, mais j'insiste sur le fait que c'est un compromis, ça ne veut pas nécessairement dire que c'est notre première option.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Seun. Je sais que beaucoup de personnes souhaitent intervenir. J'ai Christopher Wilkinson, Stefano Trumpy, moi-même pour poser une question qui va dans le même sens que celle que vient de poser Seun. Alan et León, qui, je l'espère, va pouvoir répondre à la question. Nous n'avons plus qu'une demi-heure.

Alors, Christopher Wilkinson.

LEON SANCHEZ : Olivier, puis-je répondre à Seun?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Attendez pour répondre parce que moi aussi, j'ai une question à vous poser.

Donc, Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON : Commentaire général par rapport à la communauté. Je pense que toutes les SOs et ACs, y compris nous-mêmes, devraient se montrer humbles par rapport à ce qu'est la communauté vis-à-vis du monde extérieur. [Inaudible] à vos propres membres dans votre environnement. Il y a des SOs et ACs qui, parce qu'elles font partie de l'ICANN, peuvent prendre des décisions politiques



et qui ne seraient pas reconnues de manière générale en dehors de cet environnement. Donc, je pense qu'il faut se montrer humble et ne pas perdre de vue... vraiment important que pour les SOs et ACs qui ont des membres, que leurs intérêts ne se limitent pas à leurs membres. Toutes les ACs et SOs ont leurs responsabilités de s'assurer que l'ICANN respecte l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs.

León, je voulais faire référence à un texte, que je lisais hier soir. Il s'agit du projet des nouvelles valeurs fondamentales. Il y a certaines ambiguïtés qui doivent être élucidées. Parce qu'il y a trois niveaux d'intérêt public actuellement. D'abord, le Conseil d'administration est censé respecter l'intérêt public. Donc, je répète, le Conseil d'administration est censé respecter l'intérêt public, veillez à une procédure qui veut que l'intérêt public doive être déterminé par le processus de développement des politiques ascendants.

Donc, le GAC et les gouvernements reconnaissent qu'ils sont responsables de la politique publique. Donc, ça, c'est un petit peu perturbant. Et je pense qu'au sein du CCWG, il faut revoir un petit ces textes parce que vous ne pouvez pas avoir le Conseil d'administration, le GAC et le processus de PDP qui produise tous des choses qui vont dans le sens de l'intérêt public.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui Stefano?

STEFANO TRUMPY : Merci, Alan. Vous avez d'abord prononcé le mot « complexité ». En fait, plus on discute, plus la complexité augmente. Mais je dois dire que nous espérons que les travaux sur la responsabilité arriveront à bon port d'ici le début de l'année prochaine. Le rôle du GAC est très important à cet égard parce que les gouvernements cherchent des définitions, comme les ressources critiques, voir quel est le mandat de l'ICANN, etc.? J'espère réellement qu'on pourra, d'ici janvier, mars, en tous cas d'ici Marrakech venir à un accord avec le GAC.

Je pense qu'étant donné les gouvernements travaillent au service des citoyens et dans l'intérêt des citoyens, notre rôle est de faire en sorte que les choses soient aussi simples. Et de ne pas confier ce processus, c'est simplement une recommandation que je vous fais.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Stefano. Ah, c'est à moi d'intervenir!

Alors, la question que je voulais poser à Alan et León, c'est justement celle qu'a posée Seun. L'ALAC disait qu'on pouvait vivre ou tolérer un modèle d'adhésion, mais si toutes les ACs et SOs acceptent ce modèle d'adhésion, est-ce que les choses ont changé? Parce qu'il semblerait que, par rapport à ce qu'a dit Seun, on puisse accepter un modèle de membre unique, *sole membre model* en anglais, est-ce qu'on a besoin de ce changement? Est-ce qu'on a besoin de parler de ce dont on a réellement besoin? Donc, c'est une question que je vous adresse à vous, Alan et León. Vous êtes les prochains sur ma liste, donc vous pouvez répondre et faire vos commentaires.

ALAN GREENBERG :

Nous avons dit que l'on peut accepter le modèle d'adhésion avec certains changements, mais pas par rapport au modèle lui-même. Je pense que c'était vrai à l'époque. Ce qu'on a dit à l'époque, c'est que ça allait certainement être accepté à l'époque. On ne savait pas que le Conseil d'administration allait le rejeter.

Donc, je pense que s'il fallait revoter, on pourrait parfaitement le faire mardi. On pourrait dire que ce modèle d'adhésion, ce n'est pas le modèle qui remporte notre faveur aujourd'hui.

---

Je suis d'accord avec Seun par rapport au fait de savoir si le modèle du membre unique, c'est un compris. Est-ce que c'est le modèle qu'on aurait inventé si nous devions recommencer... la responsabilité de l'ICANN? Non. Mais toutes ces décisions... sont des compromis et au CCWG, nous opérons beaucoup plus de compromis qu'ailleurs.

Donc, en ce qui me concerne, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Seun. Ce n'est pas parfait. Ce n'est pas ce que j'aurais fait si j'étais roi, mais je ne suis pas toi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Quel serait votre modèle parfait, alors?

ALAN GREENBERG : Je parlerais d'un modèle de confiance, d'un changement des statuts. Aujourd'hui, l'ALAC, ccNSO, ASO, etc., ne désignent plus de directeurs, mais désignent ces membres. Le NomCom non plus d'ailleurs. Oui, c'est vrai qu'ils ont agi un petit peu à la légère à l'époque et on aurait dû – et s'ils avaient pu l'éviter, ç'aurait été mieux. Mais nous sommes ceux qui ont nommé les membres du Conseil d'administration. Donc... les choses auront été différentes. C'est un compromis, mais peut-être que ces décisions, donc, auraient pu ne pas être prises.

---

Par rapport aux statuts originaux de l'ICANN, il était dit que ce qu'est le secteur privé, par opposition aux gouvernements, si vous allez sur Google et que vous tapez « secteur privé », vous trouverez plusieurs définitions. Aucune n'est vraie ou véritable. On parle d'entreprise à but lucratif. Certains incluent la société civile dans le secteur des bénévoles. Donc, les usages de ce terme varient en fonction des régions et des pays. Donc, on ne dit pas qu'on est le secteur privé. Le Groupe a essayé de maintenir les termes originaux. Moi, ça ne me dérange pas beaucoup.

Ce qu'a dit Stefano par rapport au fait d'être aussi simple. Oui, effectivement, on pourrait essayer d'être plus simple tout en essayant de trouver un compromis. Je ne sais pas si on y arriverait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, Cheryl, très rapidement.

CHERYL LANGDON-ORR : D'après ce que j'ai compris lors de nos échanges ces derniers jours, on s'est mis d'accord pour modifier l'expression de « secteur privé ». Le CCWG l'a retirée du projet de texte.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Cheryl. León.

LEON SANCHEZ : Oui. C'est justement avec cela que je voulais répondre à Seun. Oui, ç'a été retiré donc... Je n'ai pas dit que le GAC était mené par le secteur privé et que c'était la seule question qui était traitée. Je n'ai pas dit que c'était la seule question qui était traitée, mais une question parmi d'autres.

Par rapport à la désignation, je pense que ce modèle de désignation, ce serait le modèle qui remporterait la faveur de l'ALAC. Qu'il soit parfait ou non, ce modèle, je ne pense pas qu'il [inaudible]. Donc, je ne parle pas en tant que membre de l'ALAC, mais je parle du point de vue de ma position en tant que coprésident. Je pense qu'il s'agit là du modèle qui impliquerait le moins de changements dans notre structure, dans nos statuts et qui permettraient à la communauté des pouvoirs que nous essayons de lui conférer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Lorsque vous parlez de « désignateur » ou « responsable de la désignation », est-ce que vous parlez d'un responsable unique? Qu'est-ce que ça veut dire pour les gens dans la salle?

LEON SANCHEZ :

Un responsable de la désignation unique, ça voudrait dire qu'un organe, si besoin est, et lorsque nécessaire, ce serait l'organe qui aurait les compétences... pour appliquer les droits de la communauté. Ce modèle implique de modifier les statuts, de sorte que ceux de la désignation unique disposent de certains pouvoirs, comme révoquer tous les membres d'administration, les membres d'administration, modifier les statuts, rejeter les statuts, bref tous les pouvoirs dont on a parlé au CCWG. Donc, les pouvoirs de ce responsable de la désignation, ce serait ces pouvoirs.

[Inaudible] si vous avez un conseil d'administration qui ne veut pas agir conformément aux statuts, alors ce responsable unique aura l'habilité, après un processus, aura donc la possibilité, en dernier ressort, de se tourner vers les tribunaux parce qu'il y aura tout un processus d'étalonnage, qui va nous éviter justement d'aller devant les tribunaux. Mais s'il y avait besoin d'aller devant les tribunaux, alors ce serait cette personne responsable charger de la désignation unique qui... si le Conseil d'administration ne veut pas se conformer à telle ou telle chose peut se tourner vers les tribunaux. Évidemment, tout est possible, mais c'est important.

... contrairement au responsable de désignation multiple et à ce modèle, pour qu'il puisse exercer ce pouvoir pour que tout le

---

monde [inaudible] pour exercer ce pouvoir. Et là, toute SO ou AC responsable de la désignation aura la possibilité de se tourner vers les tribunaux pour faire face à ce type de situation. Donc, il faudra qu'ils soient tous d'accord pour exercer ce pouvoir. Vous aurez compris mon explication.

Est-ce que j'ai été clair?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, c'est clair pour moi.

LEON SANCHEZ : J'espère que je ne vous ai pas plus semé le doute qu'auparavant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Je veux ajouter quelque chose, mais d'abord Alan, est-ce que vous vouliez expliquer le terme de « responsable de la désignation »?

ALAN GREENBERG : Responsable de la désignation, c'est un terme qui, au regard de la loi californienne, peut nommer et révoquer des membres du Conseil d'administration. Mais ici, on va saisir l'opportunité, une



---

fois qu'on a un responsable de la désignation, pour lui conférer d'autres pouvoirs. Donc, plutôt que de rejeter une modification... ou l'approuver – ce n'est pas un droit du responsable de désignation, mais c'est un pouvoir qu'on lui confère.

Donc, c'est un terme un petit peu confus, peut-être, mais c'est un terme qui a un sens très particulier au regard de la législation californienne.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. J'ai une liste d'orateurs. Donc, Sébastien... c'est Eduardo ensuite qui veut intervenir? Oui? Donc, d'abord Sébastien et ensuite, Eduardo.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Sur ce sujet de modèle, je pense qu'on pourrait faire, c'est un peu de travail sur la langue et sur les mots utilisés parce qu'à force de mettre du sang dans ce que ça veut dire un désignateur à l'ICANN... Je rappelle que dans le *board*, il y a des membres votant et des membres non-votant. Ils sont tous désignés par des structures de l'ICANN, que ce soit par le NomCom, soit par les SOs et ACs. Et toutes, toutes les SOs et toutes les ACs, ont un représentant au *board*. Il y a une personne qu'ils ont choisie

---

pour être au *board*. Il s'avère qu'il y en a cinq dans quatre de celles-là qui ne votent pas plus un qui vient de l'IETF, donc il vient de l'extérieur de notre organisation, de nos structures internes, mais qui, par l'ensemble des discussions, la seule différence entre un membre votant et une liaison, c'est le fait que la liaison ne vote pas. Mais à part ça, les droits sont aujourd'hui les mêmes. Et donc, je serais assez curieux de voir comment les avocats décident – désigneraient le GAC, le RSAC, le SSAC, etc., quand ils désignent quelqu'un pour être liaison au *board*. Ils ont aussi un rôle de – ben, ils désignent, quoi. *Designator*, comme ils disent en anglais.

Alors, la question, c'est – *sole* fait peur aux membres du *board* – oui, les concepts compliqués me prennent plus que deux minutes, excusez-moi. Le problème du *sole*, c'est que la réponse du *board*, c'est : « Vous concentrer tous les pouvoirs dans une seule main ». Et donc, il y a un risque de concentration et donc de perte – en fait, il y a un risque de capture. Or, dans notre esprit, je crois que le fait qu'il y ait un seul, c'est à l'inverse pour éviter la capture. Parce que c'est tous ensemble que nous allons décider. Si je reprenais une expression D'Artagnan – c'est pour ça que j'ai parlé en français – c'est « tous pour un, un pour tous » serait exactement ce dont on a besoin, c'est-à-dire qu'on a besoin d'être tous ensemble et on a besoin d'avoir une voix qui

représente ce « tous ensemble ». Et donc, je crois que c'est intéressant de travailler sur le terme et changer de *sole designator model* pour quelque chose d'autre qui serait je-ne-sais-pas-quoi, mais qui parlerait de communauté ensemble et de collectif – on joue collectif, on joue en équipe, on ne joue pas chacun séparément. Quand on est dans la coupe du monde de rugby, je dirais bien que les sept – il en manque un pour faire la mêlée, mais c'est tous ensemble qu'on peut pousser et c'est ça qu'il faut que l'on trouve comme terme, ce qu'on veut créer. Après, la façon dont on les appellerait légalement, c'est encore une autre histoire. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Sébastien. Nous avons Jan Scholte maintenant au micro.

JAN SCHOLTE : Merci, Olivier. Merci de me passer la parole. Je ne suis pas un membre de l'ALAC, mais je suis une des personnes qui donnent son avis au CCWG pour la responsabilité. Donc, pour tous ceux qui peuvent m'aider à clarifier un certain point : comment est-ce que ce responsable de la désignation unique, ce modèle soit différent du modèle de membre unique, de telle façon à ce que le Conseil d'administration va accepter ce modèle alors qu'il

---

n'accepte pas le modèle de membre unique? C'est crucial à ce stade.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : León a levé sa main.

LEON SANCHEZ : Pour répondre à Jan, la différence fondamentale entre le modèle de membre unique et de responsable de désignation unique, le membre unique a des pouvoirs légaux. Quand on a un responsable de la désignation unique, la différence c'est qu'il n'a pas de pouvoirs légaux : il a seulement des pouvoirs qu'on lui confère dans les statuts, mais il n'a pas de pouvoirs légaux. Donc, cela pourrait permettre au Conseil d'administration d'accepter cette notion du modèle de responsable de désignation unique.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que vous pouvez...

JAN SCHOLTE : Si j'ai bien compris, le Conseil d'administration n'est pas d'accord avec la notion des pouvoirs? Que ce soit par statut ou par comment?

LEON SANCHEZ : Ce que j'ai compris, ce que j'ai lu sur la position du Conseil d'administration, c'est qu'ils ne sont pas d'accord avec le membre unique parce qu'il pense que cela pourrait être un déséquilibre, trop de pouvoirs vis-à-vis la communauté sans qu'il y ait une bonne responsabilité. C'est ce que j'ai compris, moi, c'est ce que j'ai compris personnellement. Mon interprétation personnelle. Je veux m'assurer que vous sachiez cela. C'est mon interprétation. On pourrait éviter cela si l'on utilisait le modèle de responsable de désignation unique. Mais c'est moi qui interprète ça comme ça.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alan, vous voulez rajouter quelque chose?

ALAN GREENBERG : Les membres dans les statuts californiens ont de droits quand il s'agit de changer les statuts. La capacité, évidemment, de fermer la lumière dans la salle aussi.

Bon. Les membres, on a beaucoup de pouvoirs sur lesquels on peut surpasser les devoirs légaux du Conseil d'administration. Donc, un responsable des désignations... Le Conseil d'administration a un problème avec le mot « unique ». À mon

---

avis, je pense qu'ils travaillent avec des informations qui leur ont été données, mais qui sont incorrectes. Enfin, bon, c'est encore à voir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Jan, vous avez un suivi là-dessus?

JAN SCHOLTE : Je pense que c'est finalement équilibré maintenant. C'était très clair les détails, mais je pense que si les gens se sentaient – n'étaient pas très sécurisé sur la définition, il vaut mieux être – ils ont pensé qu'il valait mieux être conservateur et ne pas être d'accord. Ce n'est pas forcément la bonne position sur laquelle on peut se baser, disons.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Eduardo Diaz. Seun, j'ai vu que vous vouliez parler. Je ne vous ai pas vu à temps. Vous avez perdu votre place, mais vous reviendrez dans – vous pourrez vous exprimer après. Eduardo Diaz?

EDUARDO DIAZ : J'ai une question. Je suis un peu confus. Quand on parle de membre unique ou responsable de la désignation unique, on parle d'un groupe de gens ou d'une personne? Une chose.

La deuxième chose : ça veut dire quoi « statuaire légal »? Je ne comprends pas vraiment la définition.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : León Sanchez?

LEON SANCHEZ : Quand on parle de membre unique ou responsable de la désignation unique, on ne parle pas simplement d'une personne, on parle d'une entité légale. Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas une seule SO ou AC qui a tous les pouvoirs qui sont concentrés en un groupe, mais ce serait un organe qui inclurait toutes les SOs, toutes les ACs. Mais vis-à-vis de la loi, il n'y aurait qu'une entité légale unique. Je ne sais pas si ça répond à votre question... Donc, on parle d'entité dans ce cas-là.

La prochaine question, les pouvoirs statutaires. Ce sont ceux qui sont conférés par la loi. Il s'agit de la loi qui confère des pouvoirs à une personne. Ces pouvoirs peuvent être différents, ça dépend des droits, mais dans le cas d'un membre unique, si je comprends bien, ne peuvent pas être changés, ils doivent être

---

toujours prêts à être utilisés. Ça, c'est une inquiétude pour le *board*. C'est une inquiétude pour beaucoup de gens du Conseil et beaucoup de personnes au sein de l'ALAC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Voilà. Je pense qu'on arrive au bout de notre temps alloué. On m'avait envoyé une chronologie, mais c'est trop détaillé, on ne va pas voir ça maintenant. Nous avons Seun qui doit fermer la discussion. Seun.

SEUN OJEDEJI : Je comprends que quand le modèle avait été mis en place, il y avait que certains membres, un peu de personnes avait des pouvoirs – peu de membres avaient des pouvoirs. Ce modèle de responsable de désignation unique, ça veut dire que les gens qui ne voulaient pas participer avant sont maintenant d'accord pour participer? Est-ce qu'on a toujours ce problème de personnes qui puissent exercer leurs pouvoirs?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, León Sanchez.



---

LEON SANCHEZ : Seun, c'était un des défis que nous avons quand on parlait d'adhésion, quand on parlait de responsable de la désignation multiple parce qu'il y avait des ACs ou des SOs qui ne sont pas en position pour devenir des associations – qui ne sont pas incorporées, disons. C'était donc un défi. Si quelqu'un allait prendre une décision, comment est-ce qu'on va mettre ça dans le processus de prise de décision?

Aujourd'hui, nous sommes – une solution qui inclurait toutes les SOs ou les ACs dans le processus de prise de décision, mais qui n'aurait pas – qui ne pourrait pas – qui n'aurait pas l'exercice des pouvoirs. Ça, ça devrait être la responsabilité du responsable de la désignation unique, le fait que nous ayons l'exercice de notre pouvoir, cette décision-là serait prise par toutes les SOs et pour toutes les Acs au sein de l'ICANN.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Sébastien, vous aviez levé la main? Non? C'était juste... OK.

Maintenant, il me reste une question de moi. Lorsqu'il s'agit du démantèlement du Conseil d'administration, du démantèlement d'un des membres du Conseil, est-ce que ça va être fait sur le modèle de responsable de la désignation unique? Est-ce que cela aurait – on aura besoin d'un consensus complet du SO ou du AC pour se démettre d'un membre? Cela va changer

la nature d'un membre du Conseil d'administration parce que si un membre peut être démis, un membre devient presque un politicien : il va essayer de faire plaisir à sa communauté. Si un politicien ne peut pas faire plaisir à sa communauté, il peut être démis demain, même s'il a des responsabilités fiduciaires.

Donc, il y avait des inquiétudes au niveau du Conseil d'administration, est-ce que ces problèmes sont résolus avec le responsable de la désignation unique?

LEON SANCHEZ :

Oui, il y a du travail qui est fait en ce moment. Oui, oui, c'est vrai. Je ne veux pas dire que c'est un accord que nous avons atteint au sein du groupe. Nous n'avons pas atteint un accord, nous y travaillons. Nous avons fait des progrès ce matin. Et ce que ce groupe de travail fait – on en est arrivé... différents seuils... et les points-clés, c'est lorsque l'on parle de démettre un membre unique, ça veut dire que les SOs et les ACs pourront initier le processus, mais ils auront besoin de toutes les SOs et les ACs, le support de tous. Cela éliminera le risque de rendre les membres du Conseil d'administration comme des hommes politiques, enfin des personnes politiques.

C'est du travail que l'on fait pour l'instant, mais ce que le Groupe a proposé, c'est une solution comme je viens de la désigner.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG: Oui, ce que je vois – ce qui est sur la table – depuis midi d’ailleurs – pour les SOs et les ACs, pour les directeurs – pour un directeur d’AC ou de SO, les ACs et les SOs qui ont élu – qui ont élu cette personne, comment ce processus – c’est assez complexe. La décision finale appartient aux SOs et aux ACs... moi, je pensais que c’était comme ça que ça se passait. Non? Je pensais que c’était ça que ça disait.

Dans tous les cas, quel que ce soit le projet qui soit sur la table, les deux directeurs qui sont les plus opposés à ce que nous proposons ont accepté. Donc, pour l’instant, tout le monde a l’air d’être heureux.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, alors qu’il y avait quatre délégués sur le Groupe de travail responsabilité, le CCWG, deux disaient non et deux disaient oui. Donc, c’est bon, continuez à parler, à discuter pendant les jours à venir. J’espère que cette réunion a aidé tout le monde, ces gens qui sont là et ceux qui sont à distance. Nous aurons plus de réunions à ce sujet, sur la transition et sur la responsabilité.

---

Nous vous donnerons plus de mises à jour. C'est un travail qui continue. Tous les gens qui sont dans un groupe de travail ne peuvent pas attendre demain matin ou peut-être même ce soir. Je ne sais pas quand sera votre prochaine réunion face à face, mais ces gens-là veulent continuer à travailler.

Donc, entre nous, je voudrais vous remercier d'avoir passé toutes ces journées et ces nuits, passé tellement de temps sur ce fil et sur ce travail. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à rajouter, mais il y a d'autres remerciements. Peut-être, Alan, vous voulez remercier...

ALAN GREENVERG :

Non, non. Je vous laisse faire. Il y a une réunion lundi matin. C'est une réunion de participation publique. On va parler du CCWG à la communauté d'ICANN en général. Et l'après-midi, il y aura une autre réunion du CCWG, et peut-être là, on pourra finir la discussion et emballer – mettre un beau ruban sur le paquet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci à tous d'être ici, l'équipe technique et les interprètes.  
Merci.

---

ALAN GREENBERG : Je voudrais remercier Ariel pour le nouveau chronomètre!

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ding! Cette réunion est terminée. Passez une bonne soirée, tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**